

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 mars 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 15 mars 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 35

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Annick SOLIER a donné pouvoir à Hélène PAYET.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Sandrine BRASIL, Jean BRIARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240327-34 : RH_SUPPRESSION DE POSTES "4 POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1 POSTE D'ATTACHE"

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 23 janvier 2024,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 mars 2024,

Monsieur le Président rappelle la nécessité de supprimer les emplois non pourvus :

- 1 poste d'attaché, créé par délibération n°20211215-6 du 15 décembre 2021, suite à la mutation de l'agent,
- 1 poste d'adjoint administratif, créée par la délibération n°20220511-4 du 11 mai 2022, suite à l'avancement de l'agent au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 1 poste d'adjoint administratif, issue du transfert, suite à l'avancement de l'agent au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 1 poste d'adjoint administratif, créé par la délibération n°20171205-4 du 5 décembre 2017, suite à l'inscription de l'agent sur la liste d'aptitude du concours de rédacteur et de sa nomination sur ce grade à compter du 1er avril 2024,
- 1 poste d'adjoint administratif, créé par la délibération n°20181219-18 du 19 décembre 2018, suite à l'inscription de l'agent sur la liste d'aptitude du concours de rédacteur et de sa nomination sur ce grade à compter du 1er avril 2024.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean BRIARD) décide :

- **DE SUPPRIMER** les postes désignés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Christine SALMON

Le Président,
Gérard LEGUAY

